

## FICHE DESCRIPTIVE

# CACES Grue Auxiliaire de Chargement avec option télécommande-R490

### Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie du véhicule

### Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

### Objectifs de la formation

Être capable de manipuler des grues auxiliaires en respectant les règles de sécurité et selon la recommandation CNAM TS R490.

### Durée de la formation : 35 H

**Rythme** : Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 5 jours de formation).

### Nombre minimum et maximum de stagiaires par session

**Nombre minimum** : 4

**Nombre maximum** : 8

### Tarif

**Nous contacter** :

- Agence de TRINITE au 0596 58 40 59, par mail : [trinite@passersonpermis.com](mailto:trinite@passersonpermis.com)
- Agence du LAMENTIN au 0596 51 69 47, par mail : [lamentin@passersonpermis.com](mailto:lamentin@passersonpermis.com)

## Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation**
- **Le conducteur et la réglementation :**
  - Définition d'une grue auxiliaire
  - Le conducteur
- **Les accidents du travail :**
  - Définition réglementaire
  - Les statistiques
  - Les causes fréquentes d'accidents de grue auxiliaire
- **Les acteurs de prévention :**
  - L'employeur
  - L'ensemble du personnel
  - Le représentant de la CRAM
  - L'inspecteur du travail
  - Le médecin du travail
- **L'OPPBT :**
  - Fabricant et responsable de la mise sur le marché
  - L'organisme de contrôle technique et de prévention
- **Les typologies de grues auxiliaires :**
  - Domaine d'utilisation
  - La conformité du matériel
  - Description d'une grue auxiliaire
  - Les différents montages sur porteur
  - Les équipements
  - Les dispositifs de sécurité
  - Les différents mouvements
  - Les caractéristiques techniques
  - Les capacités de levage de la grue auxiliaire
  - La stabilité et le renversement de la grue
  - L'abaque et la plaque de charge
- **La prise de poste et les vérifications :**
  - La prise de poste
  - Vérifications journalières et périodiques
  - La mise en place de la grue

- **Le levage de charge :**
  - L'élagage
  - Les règles de l'élagage
  - Les gestes de commandement de levage
  - Les signaux sonores
  
- **Les règles de conduite en sécurité :**
  - La conduite en sécurité d'une grue
  - L'arrêt de la grue auxiliaire
  - La panne de l'engin
  
- **Les risques divers**
- **La signalisation :**
  - La signalisation de sécurité au travail
  - La signalisation routière
  - Les symboles des produits chimiques
  - La signalisation temporaire
  
- **Synthèse du stage**
- **Evaluation des acquis par un organisme indépendant**

## Dates de formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

## Lieux de la formation

Carrère 97232 Le Lamentin



## Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

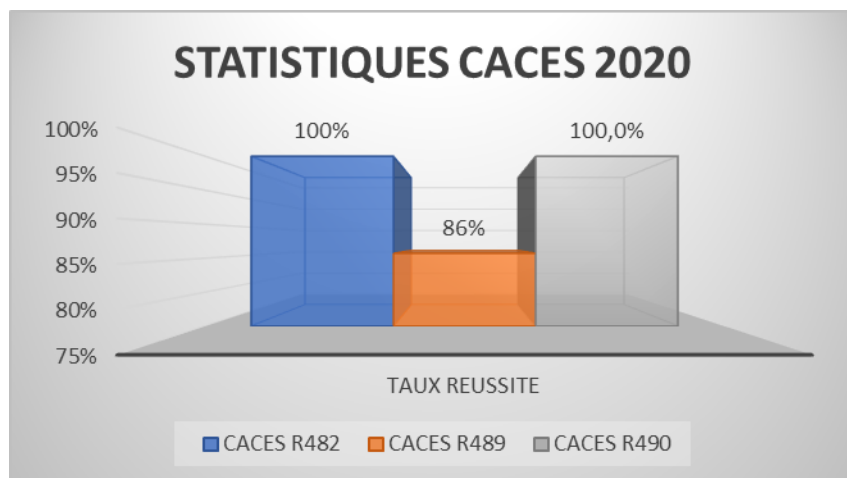
- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Piste privée de maniabilité
- Equipe de formateurs permanents

## Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

## Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).



**ANOTER :** La certification CACES est valable 5 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 5 ans.